



Commune de **Château-Thébaud**  
Communauté d'agglomération **Clisson,**  
**Sèvre et Maine Agglo**  
Canton de **Vertou-Vignoble**  
Arrondissement de **Nantes**  
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil municipal  
doit être composé : 23  
Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers qui assistaient à la  
séance : 22

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU  
JEUDI 11 MARS 2021**

Le cinq mars deux mille vingt et un le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le onze mars deux mille vingt et un.

Le Maire,

Le onze mars deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,  
Procès-verbal affiché le dix-huit mars 2021

Étaient présents :

M. BLAISE Alain  
Mme LECORNET Valérie  
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel  
Mme HERMON Viviane  
M. TOUZEAU Nicolas  
M. COCHIN Thierry  
Mme BRILLOUET Corinne  
M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe  
Mme LEHUCHER Laurence  
M. MATHE Christophe  
M. ROBIN Denis  
Mme ELINEAU Nathalie  
Mme DEGOSSE Lysiane  
Mme DELPORTE Karine  
Mme AUGER Edwige

Mme MAISDON Sophie  
M. DELHOMMEAU Stéphane  
M. DROUARD Pascal  
Mme MOREAU Francine  
M. MORISSEAU Thomas  
M. LANDREAU Guillaume

Absents :

Mme LEMAITRE Séverine qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas  
Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain jusqu'au point n°4 inclus

Secrétaire : Mme Edwige AUGER

M. le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu de la réunion du 18 février 2021.

Considérant qu'il n'y a plus de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte rendu de la réunion du 18 février 2021.

**1 Finances : Compte de gestion - budget communal 2020**

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du Budget Communal du Trésorier Municipal **conforme** au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	2 597 405,00	1 925 556,33				-
Recettes	2 597 405,00	2 483 599,71	<b>558 043,38</b>	<b>137 804,37</b>	<b>695 847,75</b>	-
Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	2 097 691,00	1 108 055,61				<b>-228 888,05</b>
Recettes	2 097 691,00	1 053 325,07	<b>- 54 730,54</b>	<b>456 756,91</b>	<b>402 026,37</b>	<b>48 000,00</b>
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	4 695 096,00	3 033 611,94			-	<b>-180 888,05</b>
Recettes	4 695 096,00	3 536 924,78	<b>503 312,84</b>	<b>594 561,28</b>	<b>1 097 874,12</b>	
<b>Résultat exercice (y compris les RAR) :</b>					<b>916 986,07</b>	

## 2 Finances : Compte administratif - budget communal 2020

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, 1<sup>ère</sup> Adjoint et quitte la séance. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants),

- **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,
- **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier ;
- **DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 à la section d'investissement et de reporter les soldes excédentaires comme suit :
  - Section de fonctionnement :
    - Report excédentaire au compte 002 : 400 000.00 €
  - Section d'investissement :
    - Report excédentaire au compte 001 : 402 026.37 €
    - Affectation partielle des résultats au compte 1068 : 295 847.75 €

## 3 Finances : Compte de gestion - budget commerce 2020

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2020. Il rappelle que l'acquisition du tabac-presse relais postal, entraîne en investissement un résultat déficitaire chaque année, lié au choix fait de ne pas avoir eu recours à l'emprunt. En effet compte-tenu du résultat de fonctionnement, le déficit d'investissement se comblera naturellement, sachant que les excédents des autres budgets couvrent celui-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du Budget commerce du Trésorier Municipal conforme au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	19 335,00	2 647,67		-	-	-
Recettes	19 335,00	17 447,62	14 799,95		14 799,95	-
Section d'investissement			Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	68 022,00	6 815,16		- 57 301,48	- 52 623,57	-
Recettes	68 022,00	11 493,07	4 677,91			-
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	87 357,00	9 462,83		- 57 301,48	- 37 823,62	-
Recettes	87 357,00	28 940,69	19 477,86			-
<b>Résultat exercice (y compris les RAR) :</b>					<b>- 37 823,62</b>	

#### 4 Finances : Compte administratif - budget commerce 2020

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, 1<sup>ère</sup> Adjoint et quitte la séance. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,
- **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 à la section d'investissement et de reporter le solde déficitaire d'investissement comme suit :
  - Section d'investissement :
  - Report déficitaire au compte 001 : 52 623.57 €
  - Affectation des résultats au compte 1068 : 14 799.95 €

21h11 : arrivée de Mme Viviane HERMON : soit 22 présents

#### 5 Taux des taxes locales 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

M. BOUSSONNIERE précise que l'Etat a prévu un système de compensation dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation. Ainsi une majoration de 15 % s'applique d'office sur le foncier bâti (suppression de la part départementale, reportée vers la part communale) portant ainsi le taux de référence à 34,33%.

Conformément à la proposition de la réunion de la commission finances du 8 mars dernier, un maintien des taux d'imposition du foncier non-bâti et une progression d'environ 2% sur le taux de foncier bâti de l'année dernière sont envisagés.

Il est donc proposé au conseil une progression de 1,136% sur le taux du foncier bâti de référence pour 2021, soit 34,72%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les taux suivants :

	<b>2021</b>
Taxe foncière (Bâti)	<b>34,72 %</b>
Taxe foncière (Non bâti)	<b>48,75 %</b>

<b>6</b>	<b>Budget primitif communal 2021</b>
----------	--------------------------------------

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, conformément aux conclusions de la commission finances réunie le 8 mars 2021 faisant suite à une réunion de travail du conseil municipal le 18 février 2021.

Il expose que :

- des dépenses nouvelles sont inscrites en fonctionnement : fête "citoyenne", Actions séniors, subvention exceptionnelle associations.
- en investissement les projets sont principalement : Etude PLU, vidéoprotection, réseau d'eaux pluviales et voirie rue de la Haie, rénovation ilot Mairie (1<sup>ère</sup> tranche), sécurisation du village du Grand Bar Sauvage ;
- par précaution des dépenses imprévues ont été portées en fonctionnement et en investissement ;
- la section de fonctionnement est en suréquilibre compte tenu de l'excédent reporté, en vue de finaliser les projets d'investissement envisagés sur la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **REPORTE** l'excédent d'investissement 2020, soit 402 026.37 €
- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement 2020, soit 400 000.00 €
- **APPROUVE** le budget primitif communal pour 2021 suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>		
Chapitre		
O11	Charges à caractères général	681 484 €
O12	Charges de Personnel	1 115 000 €
O14	Atténuations de produits	
O22	Dépenses imprévues fonctionnement	18 990 €
O23	Virement section d'investissement	418 677 €
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 000 €
65	Autres charges gestion courante	213 373 €
66	Charges financières	36 817 €
67	Charges exceptionnelles	2 500 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 493 841 €</b>

<b>RECETTES</b>		
O13	Atténuations de charges	12 945 €
70	Produits des services	501 980 €
73	Impôts et Taxes	1 343 374 €
74	Dotations et participations	521 639 €

75	Autres produits gestion courante	53 800 €
76	Produits financiers	3 €
77	Produits exceptionnels	25 100 €
O42	Opération d'ordre entre section	35 000 €
O43	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté 2020	400 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 893 841 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté 2020	
020	Dépenses imprévues	45 474 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	35 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	115 414 €
20	Immobilisations incorporelles	51 428 €
204	Subventions d'équipement versées	134 284.99 €
21	Immobilisations corporelles	383 067.21 €
23	Immobilisations en cours	992 172.92 €
27	Autres immobilisations financières	500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 757 341.12 €</b>

<b>RECETTES</b>		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté 2020	402 026.37 €
021	Virement de la section de fonctionnement	418 677 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	160 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation des résultats)	295 847.75 €
13	Subventions d'investissement	473 290 €
138	Autres recettes financières	
16	Emprunt	
165	Dépôts et cautionnement	1 000 €
27	Autres immobilisations financières	500 €
24	Produits de cessions	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 757 341.12 €</b>

<b>7</b>	<b>Budget primitif 2021 du commerce de proximité</b>
----------	--

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, en tout point conforme aux propositions de la réunion du 8 mars 2021. Il précise qu'un emprunt d'équilibre est proposé en attendant la résorption naturelle de ce déficit d'ici 3 ans environ.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **REPORTE** le déficit d'investissement 2020, soit 52 623,57 €
- **APPROUVE** le budget primitif du commerce 2021 qui peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Intérêts emprunt	66111	100.00 €	Loyers 12 mois à 970,84€ HT (Coccimarket)	752	11 650.00 €
dep impr		350.00 €	Loyers 12 mois à 490,87€ HT (tabac presse)	752	5 890.00 €
charge de copropriété	614	2 000.00 €	Remboursement assurance	7788	- €
Travaux bâtiments	61522	3 000.00 €			
Virement section inv.	023	10 285.00 €			
Taxes foncières	63512	1 800.00 €			
Frais divers gestion (arrondi TVA)	658	5.00 €			
<b>Total</b>		<b>17 540.00 €</b>	<b>Total</b>		<b>17 540.00 €</b>

Section investissement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Capital emprunt	1641	6 820.00 €	Virement section fonct.	021	10 285.00 €
Déficit 2019 reporté	001	52 623.57 €	Affectation exc.fonct.2020	1068	14 799.95 €
Remb.caution	165	900.00 €	Excédent 2020 reporté	001	
Travaux	2313	3 000.00 €	Emprunt (d'équilibre)	1641	38 258.62 €
<b>Total</b>		<b>63 343.57 €</b>	<b>Total</b>		<b>63 343.57 €</b>

<b>8</b>	<b>Vote des subventions aux associations 2021</b>
----------	---

Mme LECORNET propose, conformément aux propositions de la commission « Sports, culture et vie associative » du 9 février 2021, une somme de 7 000€ pour l'enveloppe globale sachant que le nombre d'adhérents est en baisse, cependant le montant par adhérent reste stable.

Une aide exceptionnelle est prévue pour aider certaines associations en cas de difficulté financière liées aux conséquences de la crise sanitaire. M. le Maire précise que les critères ne sont pas établis mais il s'agira d'accompagner les associations lors du retour à la normale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** les subventions suivantes :

OBJET	2020	2021
SUBVENTION ASSO ENVELOPPE	8500	7000
SUBVENTION HORS ENVELOPPE	2950	3200

SUBVENTION CAFFINO	1000	1000	pour l'entretien des vestiaires
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1500	1500	
SUBVENTION EXCEP covid	0	5000	
<b>TOTAL</b>	<b>13 950</b>	<b>17 700</b>	

Subvention hors enveloppe	2020	2021	Observation
AFN et ACPG	160	200	forfait
Donneurs de sang	160	200	forfait
Clubs des amis réunis	160	200	forfait
Comité des fêtes	400	400	
Comité des fêtes - feu artifice	800	800	non versée si feu d'artifice non réalisé
Société de chasse communale	160	200	forfait
La Grappe	160	200	forfait
Les restaurants du Cœur	150	200	
Le secours Catholique Français	150	200	
Les roues de secours	250	200	
Les griffes de l'espoir	200	0	
Lirons d'elles	200	0	
ADMR : aide familiale	0	300	
ADAR		100	
<b>Total</b>	<b>2 950</b>	<b>3 200</b>	

➤ **DONNE** délégation de pouvoir à la commission sport, culture et vie associative afin d'attribuer des subventions dans la limite de l'enveloppe annuelle destinée aux subventions exceptionnelles, de l'enveloppe globale et de l'enveloppe exceptionnelle « covid ». Les conseillers municipaux seront tenus informés de cette répartition (montants et bénéficiaires).

## 9 Vote des subventions scolaires 2021

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et la circulaire 2005-206 du 2 décembre 2005 ;  
Vu la loi 2005-157 du 23 février 2005, et notamment l'article 113 ;  
Vu le contrat d'association conclu le 3 novembre 2003 entre l'État et l'école privée St-Joseph ;  
Vu les propositions de la commission « écoles » du 4 mars 2021 ;

Monsieur TOUZEAU rappelle qu'il convient de signer une nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du contrat d'association avec l'Ecole Saint Joseph de Château-Thébaud.

Il expose :

-Qu'il est nécessaire de déterminer le montant du forfait par élève pour l'exercice 2021 et que celui-ci équivaut au coût moyen par élève constaté dans l'école publique élémentaire et maternelle de la commune. Sont pris en compte, tous les enfants des classes maternelles et élémentaires dont les parents sont domiciliés à Château-Thébaud. Ce coût est calculé sur l'année N-2 (2019) et revalorisé de 1,60 % (inflation année 2019 et année 2020).

Compte tenu de ces éléments, le montant du forfait par élève au titre de l'année 2021 est proposé à 691 € (pour rappel, il était de 668 € en 2020). Le versement des frais de fonctionnement dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée Saint Joseph se fait sous la forme d'une subvention dont le montant voté est détaillé dans le tableau ci-dessous et dont les modalités de révision et de versement font l'objet d'une convention à intervenir entre la commune et l'établissement scolaire.

-Qu'il y a lieu de déterminer le montant attribué par élève au titre des fournitures scolaires (pour mémoire, en 2018, 2019 et 2020, cette somme s'élevait à 70 €/élève) permettant ainsi de définir l'enveloppe budgétaire allouée aux deux établissements scolaires au titre de l'année 2021, 2022 et 2023. Il est à noter que l'achat des fournitures scolaires pour l'école publique Marcel Canonnet est directement pris en charge par la commune et que pour l'école privée Saint Joseph, le reversement des sommes prises en charge par l'établissement scolaire se fait sous la forme d'une subvention dont le montant voté est détaillé dans le tableau ci-dessous et dont les modalités de reversement font l'objet d'une convention à intervenir entre la commune et l'établissement scolaire.

-Que les autres subventions au titre d'une participation par élève pour les classes de découverte et des petits déplacements ainsi que pour l'aide au sport est revalorisée et les montants votés sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Pour mémoire, les montants de l'année 2020 sont :

- 32 € pour les classes de découverte et petits déplacements
- 4 € pour l'aide au sport
- 325 € pour la scolarisation dans un établissement spécialisé et adapté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

➤**ACCORDE** les enveloppes budgétaires et subventions suivantes compte tenu des modalités de versement telles que définies ci-dessus :

	montant /élève/an	Ecole Marcel Canonnet de Château-Thébaud	Ecole St -Joseph de Château-Thébaud
<b>effectifs</b>			<b>105</b>
Subvention contrat d'association / école privée	<b>691</b>		<b>72 555</b>
<b>effectifs</b>		<b>221</b>	<b>122</b>
Fournitures scolaires	<b>73,00</b>	16 133	8 906
Déplacements & Classes de découverte	<b>33,00</b>	7 293	4 026
Aide au sport scolaire	<b>4,20</b>	928	512
	<b>total</b>	<b>24 354</b>	<b>13 444</b>
		CENRO (Vertou)	
Scolarisation inst. médico- éducatif, ULIS, adaptés	<b>325</b>	1	
	<b>total</b>	325	

➤**APPROUVE** le versement de la subvention au titre des déplacements et classes de découvertes à la coopérative scolaire de l'école publique Marcel Canonnet.

➤**APPROUVE** le versement de la subvention au titre du sport scolaire à l'Amicale Laïque de Château-Thébaud au bénéfice de l'école publique Marcel Canonnet.

➤**APPROUVE** la convention de financement de l'OGEC au titre des fournitures, des déplacements et classes de découvertes et du sport scolaire au bénéfice de l'école Saint-Joseph.

➤**APPROUVE** la convention de financement de l'OGEC relatif au contrat d'association avec l'école Saint-Joseph.

➤**AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

## 10 | **Projet de vidéoprotection**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu Le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L.223, L.251 à L.255, R.251 à R.253,

M. le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué en conseil.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,



- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions

Suite à la consultation des entreprises il est proposé de retenir la société CTV pour un coût de 35 315 €, sachant que la maintenance des 2 premières années est incluse.

La maintenance avec supervision est de 2 700€ par an mais elle est indispensable afin de s'assurer que les dispositifs restent en état de fonctionnement.

Il est également prévu de réunir les commerçants afin de leur présenter ce projet (19 mars) et une rencontre avec les représentants de la gendarmerie aussi.

Après en avoir délibéré, par vingt et une (21) voix pour et deux (2) abstentions (23 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le recours et la mise en place d'un système de vidéoprotection sur les lieux suivants :

-Ilot mairie / Porte-vue (1 place de l'Eglise)

-Pôle commercial (rue du Prieuré)

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer toute déclaration, demande et/ou autorisation, comme tout autre document à intervenir dans le cadre de ce projet.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ **Animation de la commune**

Mme HERMON explique qu'il est préférable que le projet de fête citoyenne soit repoussé en septembre, suite à l'échange avec le comité des fêtes. A ce propos il est envisagé d'élargir la commission afin de constituer un groupe de travail pour préparer cet évènement.

### ➤ **Conférences de presse**

Mme HERMON va réunir la presse les 20 et 22 mars afin de détailler les projets à venir de la commune.

### ➤ **CME (conseil municipal des enfants)**

Mme LEHUCHER souhaite réunir le conseil 2 fois d'ici fin juin pour un projet de projection et un projet autour de la citoyenneté.

L'arbre des naissances sera planté prochainement au niveau des arrêts de cars.

### ➤ **Agenda :**

Commission restaurant scolaire : 25/03

Commission enfance jeunesse : 01/04 et 22/04

Commission Comité consultatif bâtiments : 03/04

### ➤ **Solidarité :**

Mme LECORNET informe du démarrage des ateliers de formation sur les tablettes numériques tous les mardis à la salle de la Tour.

### ➤ **Sports :**

Mme LECORNET indique qu'une première réunion est prévue le 12 mars avec le bureau d'étude pour le complexe sportif.

### ➤ **Travaux rue du Pot Gris**

M. GOURAUD indique les travaux préparatoires sont achevés. Les enrobés sont prévus avant la fin du mois de mars.

### ➤ **Travaux de bâtiments : M. Mathé**

Renfort de charpente de la salle des sports et local poubelles terminés.

### ➤ **Association des Vignerons**

M. DROUARD sollicite la commune afin de réfléchir à un panneau de communication pour le cru communal : à voir en commission communication

Fin de séance à 22h30

**SIGNATURES**

	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Signatures</b>		<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Signatures</b>
M.	BLAISE ALAIN		Mme	ELINEAU NATHALIE	
M.	BOUSSONNIERE JEAN MICHEL		Mme	DEGOSSE LYSIANE	
Mme	LECORNET VALERIE		Mme	DELPORTE KARINE	
M.	TOUZEAU NICOLAS		Mme	AUGER EDWIGE	
Mme.	HERMON VIVIANE		Mme	LEMAITRE SEVERINE	
M.	COCHIN THIERRY		Mme	MAISDON SOPHIE	
Mme.	BRILLOUET CORINNE		M.	DELHOMMEAU STEPHANE	
M.	GOURAUD PATRICK		M.	DROUARD PASCAL	
M.	PRUDHOMME CHRISTOPHE		Mme	MOREAU FRANCINE	
Mme	LEHUCHER LAURENCE		M.	MORISSEAU THOMAS	
M.	MATHE CHRISTOPHE		M.	LANDREAU GUILLAUME	
M.	ROBIN DENIS				